

Durance Luberon

L'eau, un Service Public

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Installation à réhabiliter > 20 EH
(Equivalent Habitants)

Les renseignements demandés dans ce document vont permettre au SPANC de valider la proposition de filière d'ANC sur la conception et l'implantation de votre filière d'assainissement individuelle, ainsi que de fournir l'attestation de conformité de projet.

Un ***dossier complet*** et bien préparé raccourcira les délais d'instruction et de réponse



Syndicat Durance Luberon – Spanc

109 Avenue Jean Moulin – 84120 PERTUIS

Tél : 04 90 79 87 36 – Email : spanc@duranceluberon.fr

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif sur l'une des 20 communes adhérentes à Durance Luberon, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif,



SYNDICAT DURANCE LUBERON – SPANC

109 Avenue Jean Moulin – 84120 PERTUIS

Tél : 04 90 79 87 36 – Email : spanc@duranceluberon.fr

Ouverture des bureaux : de 9h à 12h00 / 13h30 à 17h30 sauf vendredi à 12h00

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. N'hésitez pas à contacter le SPANC pour toute information complémentaire sur le montage de votre dossier

- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau et des milieux naturels de 2006. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC

INFORMATIONS UTILES

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

D'autres sites internet sont consultables pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/

www.duranceluberon.fr/

www.service-public.fr/

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

VOLET 1 : Informations générales

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2 : Caractéristiques du projet

MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'utilisateurs permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes

destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue

est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :
 Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :
 à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

**INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN
PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ**



IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle

Prétraitement et ou traitement primaire

- Bac à graisses :**
 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³
N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³

CADRE RESERVÉ AU SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
 Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)
 Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

<p>Est-il intégré à la fosse ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas</p> <p><input type="checkbox"/> Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :</p> <p><input type="checkbox"/> Toilettes sèches : <i>Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.</i> Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dispositif réglementaire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Traitement secondaire</p> <p>Épandage par le sol en place</p> <p><input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage Longueur = m soit tranchée(s) x m Profondeur = m Largeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit d'épandage Surface = m² soit m x m Profondeur = m</p> <p>Épandage par un massif reconstitué</p> <p><input type="checkbox"/> Lit filtrant vertical non drainé <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé } <i>Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous</i></p> <p>Longueur = m Largeur = m Surface = m² Profondeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration Hauteur = m Longueur à la base = m Longueur au sommet = m Largeur à la base = m Largeur au sommet = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe Fournisseur : Surface de filtration = m²</p>	<p>Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIÈRE AGRÉÉE</p> <p>Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :</p> <p>Modèle :</p> <p>Numéro d'agrément :</p> <p>Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH</p>	<p>Filière réglementaire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

- Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : L
- Pompe ou système de relevage**
Volume du poste : L
- Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES*

**se référer au règlement du SPANC*

- Par infiltration dans le sol en place**
- Via le dispositif de traitement par épandage**
- Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Longueur = ml soittranchée(s) x m
Profondeur = m
- Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Surface = m² soit m x m
Profondeur = m

- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau). Des analyses seront nécessaires.

- Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :
.....
.....

Propriétaire/gestionnaire :

- Cours d'eau, mare, étang, etc.** : nom (si connu) :
.....
.....

Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

- Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

- Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

- Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

- Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

- Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

- Oui Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

- Oui Non

**MISSION : Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif -
Installation à réhabiliter >20EH (Equivalent Habitants)**

PIECE A JOINDRE A LA DEMANDE

- Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (si réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le propriétaire atteste :

- disposer du règlement de service.
- disposer du tarif assainissement non collectif.
- avoir été informé de l'article 441-6 du code pénal ainsi rédigé "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu."
- avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration DURANCE LUBERON se réserve le droit de poursuivre en justice le déclarant.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature